

22 septembre 2020

Excès de cas de cancers pédiatriques sur le secteur de Sainte-Pazanne : retour sur les investigations environnementales et les suites à donner

Contacts presse

ARS Pays de la Loire - Service communication - 06 78 26 56 94 – ars-pdl-communication@ars.sante.fr

Préfecture de la région Pays de la Loire
pref-communication@loire-atlantique.gouv.fr

Rappel des faits

En avril 2017, un particulier signale à l'Agence Régionale de Santé (ARS) 6 cas de cancers pédiatriques, dont 4 cas de leucémies aiguës, sur le secteur de Sainte-Pazanne (Loire-Atlantique). Les travaux menés par l'ARS et Santé publique France (SPF) ont conclu à un excès de cas de leucémies sur 2 ans parmi les enfants de moins de 15 ans (par rapport aux données observées au cours des années précédentes sur ce même secteur). L'analyse des facteurs de risque environnementaux n'a pas, quant à elle, montré de cause prédominante.

Le 25 février 2019, un particulier signale trois nouveaux cas de cancers pédiatriques, dont 2 leucémies aiguës, sur le même secteur. L'ARS a donc décidé de poursuivre les investigations, bien que 90% des leucémies infantiles aiguës soient aujourd'hui sans cause connue et que les facteurs de risque liés aux cancers puissent être multiples. Pour cela, elle a saisi Santé publique France en mars 2019 afin de mener une enquête épidémiologique dont les conclusions ont été rendues à l'automne 2019.

En parallèle, l'ARS et la Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) ont conduit des investigations environnementales dans les principaux milieux de vie des enfants atteints de cancer pour « écarter les doutes » sur certaines expositions environnementales et prendre si nécessaire des mesures de gestion.

Soucieuse de travailler dans une démarche participative, l'ARS et SPF ont immédiatement mis en place un comité de suivi. Réuni à 6 reprises, il a permis d'échanger sur les résultats obtenus, les différentes hypothèses et les méthodologies envisagées en toute transparence, avec l'ensemble des parties prenantes.

Zoom sur le comité de suivi : une exigence de transparence

Réuni à 6 reprises depuis la saisine de Santé Publique France, il permet d'informer les parties prenantes de l'avancée des travaux, de répondre aux questions que ces travaux peuvent susciter et de débattre de propositions formulées par les différents membres.

Il rassemble : des représentants du Collectif « Stop aux cancers de nos enfants » et d'une association de riverains, les élus locaux (maires et députés), les représentants des établissements scolaires (Education nationale, Uradel (enseignement privé), des professionnels de santé (médecins généralistes, infirmières, PMI, etc.), les professionnels de l'ARS, de Santé publique France et de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL).

Ce comité est présidé par le Professeur Jacques Dubin, oncologue, chirurgien maxillo-facial et ORL. Jacques Dubin a été désigné par le DG ARS et le DG de Santé publique France, sur proposition du Président de la Conférence régionale de Santé et de l'Autonomie.

Des investigations approfondies pour vérifier que les expositions environnementales et les activités industrielles ne présentent pas de danger

En complément de l'enquête épidémiologique menée par Santé publique France, des investigations environnementales ont été conduites par l'ARS et la DREAL - avec l'appui de plusieurs agences (SpFrance, IRSN, Ademe) et en s'appuyant sur des opérateurs comme HPC Envirotec – pour **repérer d'éventuels dépassements des valeurs de référence et prendre, si nécessaire, des mesures de protection.**

Ces investigations environnementales ont été conduites dans les principaux milieux de vie des enfants. Elles ont concerné en priorité, dès juillet 2019, l'école Notre-Dame de Lourdes fréquentée par plusieurs d'entre eux et située à proximité de l'ancien site industriel Leduc, avant d'être étendues au cours de l'hiver aux logements des enfants.

Ces campagnes de mesure, qu'elles concernent l'école ou les logements, permettent de prendre des mesures à titre préventif pour favoriser un environnement favorable à la santé. En revanche, ces campagnes et les résultats associés ne remettent pas en cause les conclusions de Santé publique France sur l'absence de cause commune identifiée susceptible d'expliquer le regroupement de cancers pédiatriques observés.

Les investigations à l'école Notre-Dame de Lourdes à Sainte-Pazanne

Ces investigations dans l'école ont concerné un spectre très large de composés, de polluants et tous les milieux (air, eau, sol) et ont été complétées d'une évaluation des champs électromagnétiques et des rayonnements ionisants. Elles ont démontré, à l'issue de deux campagnes de mesures au cours de l'été 2019 et en mars-avril 2020, **l'absence d'impact sanitaire de l'ancien site Leduc au niveau de l'école, confirmée par la seconde campagne hivernale.**

Des points de vigilance ont été identifiés au sein de l'école Notre Dame de Lourdes lors de la première campagne de mesures : des concentrations élevées de radon dans une partie de l'établissement et, d'une façon générale, une qualité de l'air intérieur dégradée par la présence de polluants, dont le formaldéhyde, en lien avec le mobilier et les revêtements. Des concentrations en lindane supérieures à la moyenne observée habituellement (le lindane est un pesticide utilisé pour le traitement des charpentes) ont été également détectées. Ces résultats ont été interprétés avec prudence car obtenus dans des conditions particulières, peu représentatives de l'usage habituel de l'école (période estivale caniculaire et locaux vides, donc peu ventilés et période de mesures trop courte pour le radon).

Des mesures immédiates destinées à garantir le bon renouvellement de l'air et à réduire les expositions aux polluants de l'air intérieur ont été mises en œuvre par l'école. De nouvelles campagnes de mesures ont été menées à partir du mois d'octobre jusqu'au mois de juin.

S'agissant du radon et du formaldéhyde, une très nette diminution des concentrations a été observée lors des campagnes qui ont suivi (novembre 2019, janvier et juin 2020). Cette évolution favorable est attribuable aux protocoles d'aération et aux travaux réalisés. Les concentrations mesurées dans les salles de classe sont en-deçà ou très proches de la valeur de référence. Il n'y a donc pas d'actions supplémentaires préconisées par les autorités sanitaires liées aux expositions à ces composés.

Pour le lindane, une baisse très nette des concentrations mesurées dans l'air intérieur a été enregistrée. Les concentrations demeuraient néanmoins pour les deux salles de classe situées sous le grenier, supérieures à ce qui peut être observé dans la grande majorité des écoles sur le territoire national et à la valeur cible recommandée en février 2020 par Santé publique France. Dans l'attente de la réalisation de travaux complémentaires et de la vérification de leur efficacité, les élèves et professeurs des deux classes et de la salle de soutien ont été transférés dans d'autres locaux début mars 2020. Des travaux portant sur la ventilation ont été engagés par l'OGEC au printemps et une nouvelle campagne de mesures a été effectuée en juin. Les concentrations en lindane retrouvées dans les poussières au niveau des sols des salles de classe témoignant de la nécessité d'un nouveau réglage de la ventilation, l'OGEC et la DEC ont différé la réintégration des enfants dans les deux salles de classe prévue à la rentrée. De nouveaux prélèvements sont programmés début octobre.

Pour les **champs électro magnétiques**, les mesures faites à l'été 2019 (mesures en continu à l'intérieur de l'école et dans la cour) ont été reconduites cette fois, mi-janvier, à une période de plus forte consommation électrique. Ces mesures statiques ont été complétées par des mesures individuelles (deux enseignants ont porté des appareils pendant 24h). Dans les deux cas, les valeurs mesurées **ne révèlent pas d'exposition dépassant les valeurs guides**, y compris celles recommandées pour l'implantation d'établissements recevant des personnes sensibles. Ces champs électromagnétiques sont, selon l'avis de l'ANSES, habituels en zone urbaine.

Les investigations au domicile des enfants atteints de cancer

L'objectif de ces investigations était d'identifier d'éventuelles anomalies dans les logements pouvant contribuer à dégrader l'environnement de vie des enfants et de recommander, si nécessaire, des mesures de protection.

14 logements ont fait l'objet d'investigations, après accord des familles, avec des campagnes de prélèvements et de mesures qui ont débuté en décembre 2019 et se sont achevées généralement fin février 2020. Elles ont porté sur plusieurs milieux potentiels d'exposition (air intérieur, eau, sol) et ont concerné des paramètres chimiques, bactériologiques et radiologiques. Une vigilance particulière a été portée à la qualité de l'air intérieur par le contrôle des débits de ventilation. Des mesures des champs électromagnétiques ont également été réalisées. Aucune situation n'a justifié la mise en œuvre de mesures correctives immédiates. Des rapports de synthèse assortis de

recommandations, lorsque la situation le justifiait, ont été adressés à chaque famille et une restitution collective « anonymisée » organisée par l'ARS début juillet.

Les investigations au droit du site Leduc

Suite au lancement de l'étude épidémiologique, la **Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL) a diligenté des investigations environnementales sur plusieurs sites industriels du périmètre d'études**. En priorité, les expertises se sont concentrées sur l'ancien site Leduc de fabrication de charpentes rue de Bazouin à Sainte-Pazanne. Ce site, sur lequel sont désormais implantées plusieurs maisons individuelles et un immeuble collectif, est situé à proximité de l'école Notre-Dame de Lourdes.

Les investigations sur les anciens terrains de la société Leduc n'ont également pas mis en évidence de problématique sanitaire en lien avec les anciennes activités pratiquées sur ce site.

Les concentrations mesurées sont très inférieures aux seuils de dépollution fixés pour la réhabilitation de ce site en usage d'habitation.

L'accompagnement des familles et des habitants

L'Agence régionale de Santé poursuit son accompagnement en proposant à la fois des approches individuelles et cliniques auprès des familles concernées, mais aussi des actions collectives pour l'ensemble de la population du territoire.

Des analyses toxicologiques proposées aux familles

Il a été proposé, en novembre dernier, pour chaque enfant concerné par ces investigations un accès privilégié au Centre régional de pathologies professionnelles et environnementales (CRPPE) du CHU d'Angers. Le CRPPE est une structure experte de recours pour la prise en charge de pathologies professionnelles complexes, la détermination de l'origine et des causes professionnelles de pathologies, la prévention des pathologies professionnelles. Il prend également en charge les pathologies complexes en lien, supposé ou avéré, avec les expositions environnementales.

Agir en prévention pour améliorer les milieux de vie

Pour accompagner et amplifier les efforts de prévention, l'ARS et la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz ont décidé de s'engager dans une démarche d'élaboration d'un contrat local de santé (CLS). Cette démarche vise à mobiliser l'ensemble des acteurs et à les fédérer autour d'un projet partagé à l'échelle du territoire communautaire. Amélioration de la qualité de l'air intérieur, promotion d'un environnement favorable à la santé de l'enfant, lutte contre l'habitat indigne, réduction de l'exposition aux pesticides.... Le panel des actions possibles est large et certaines d'entre elles pourront, en accord avec les maires concernés, être mises en œuvre dès cette année.

Par ailleurs, **l'ARS, la DREAL et la DRAAF ont décidé de financer la réalisation de campagnes de mesures des pesticides dans l'air extérieur sur la commune de Sainte-Pazanne**. Cette campagne, d'une durée d'un an, vient de débiter. Ces investigations, comme les mesures effectuées depuis plusieurs années sur 5 autres points de mesure dans la région, ont pour objectif de mieux identifier les expositions aux pesticides des populations.

Plus d'informations sur le contrat local de santé : www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/le-contrat-local-de-sante-cls

RETROUVEZ NOTRE FAQ → <https://www.pays-de-la-loire.ars.sante.fr/questions-reponses-investigations-sur-lexces-de-cas-de-cancers-pediatriques-sur-le-secteur-de>